Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260204-DAG_26_02_04-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 février de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie de Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Jeannine LOZACHMEUR, Philippe CORNEC, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Frédéric LE LANN, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marc RAHER, pouvoirs à Yves TYMEN
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Ollivier DELBOT, pouvoirs à Françoise PENCALET
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Philippe LE MOIGNE

DELIBÉRATION N° DAG-26-02-04

OBJET : Dispositif « petites villes de demain » - Signature de l'avenant à convention d'adhésion

Annexe : avenant convention PVD

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et à leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260204-DAG_26_02_04-DE

écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La ville de Douarnenez et Douarnenez communauté ont signé la convention d'adhésion au programme en 2021. Le programme courait initialement jusqu'en mars 2026. Il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 au niveau national. Il est donc demandé aux communes et EPCI de faire valoir cette prolongation via des avenants aux conventions-cadres PVD valant ORT.

L'avenant à la convention a donc pour objet :

- D'acter la date de prolongation du programme au 31 décembre 2026 ;
- De prolonger l'ORT jusqu'au 31 décembre 2027 au vu du calendrier prévisionnel des différentes actions engagées ;
- D'ajouter les fiches actions qui concernent : les travaux de l'office de tourisme, la friche ENEDIS, le plan guide du port du Rosmeur ainsi que le réaménagement global du quartier Ar Véret et de la gare.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité avec 2 abstentions (Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET) **de :**

- **APPROUVER** l'avenant à la convention,
- **AUTORISER** Mme Marie-Pierre BARIOU, première vice-présidente, à signer la convention pour Douarnenez Communauté.

Fait et délibéré le 4 février 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

REPUBLIQUE FRANCAISE Douarnenez Communauté

Le secrétaire,
Philippe LE MOIGNE